

Coordonnées complètes de l'école :

.....

Classe :

Enseignant(e) :

AUTORISATION D'INTERVENANT EXTÉRIEUR

- Pour l'aide matérielle à l'encadrement et à la sécurité
- Pour la participation à l'activité scolaire ne nécessitant pas d'agrément

Demande d'autorisation à renseigner en deux exemplaires :

- un exemplaire pour l'intéressé
- un exemplaire à conserver à l'école

Année scolaire : 20... / 20...

Je soussigné(e) Mme, M. né(e) le :

et demeurant à (adresse complète) :

.....

☎ : __ / __ / __ / __ / __ courriel : @ Profession :

sollicite une autorisation pour intervenir au cours de l'activité scolaire

qui se déroulera du au
 et du au

pour toute l'année scolaire

Jour(s) prévu(s)	Début de séance	Fin de séance

Sous la responsabilité de l'enseignant de la classe de

à l'école

à l'extérieur de l'école (lieu à préciser)

Nature de l'intervention

aide matérielle à l'encadrement et à la sécurité

participation à l'activité scolaire ne nécessitant pas d'agrément (enseignements artistiques et culturels) :

(précisez).....

Statut de l'intervenant

je suis intervenant(e) bénévole

je suis intervenant(e) rémunéré(e) : Employeur :

intervention ponctuelle

intervention régulière (convention nécessaire)

Qualifications

je suis titulaire du (des) diplômes suivant(s) :

..... délivré par..... en date du.....

..... délivré par..... en date du.....

Formation et compétence

j'ai participé à un des stage(s) de formation pédagogique et technique (Éducation nationale, Jeunesse et Sports, Fédération Sportive, autre organisme.....)

Durée : Organisme : Spécialité(s)

Durée : Organisme : Spécialité(s)

j'ai participé à des actions éducatives et des activités sportives avec des enfants dans le cadre de :

centre de vacances centre aéré animations dans le cadre d'une association

animation dans une école animation périscolaire

autre (précisez) :

Assurances

je suis assuré(e) en responsabilité civile et en individuelle accident (recommandé)

Droit à l'image

Je m'engage à respecter le droit à l'image, et, pendant que je suis avec la classe, à ne prendre aucune photo ou film (sauf si le responsable de l'activité me l'a demandé).

Toute atteinte au droit au respect de la vie privée et à son droit à l'image (article 9 du code civil) est constitutive d'une faute civile mais également d'une infraction pénale prévue à l'article 226-1 du code pénal « est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

1) en captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;

2) en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé ».

La classe, la cour de récréation, la piscine lors des séances de natation, sont des lieux privés.

Les enseignants et les usagers du service public se réservent le droit de déposer plainte en cas d'atteinte à leur vie privée.

Fait à, le

Signature

AVIS ET AUTORISATION

Avis de Mme, M., enseignant(e) de la classe :

Favorable

À, le

Défavorable

Signature :

Motif(s) :

.....

.....

.....

Décision du directeur d'école :

Autorisation accordée

À le

Autorisation refusée

Signature :

Motif(s) :

.....

.....

.....